

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 710

présenté par
Mme Branget, M. Cosyns, M. Martin-Lalande, M. Taugourdeau, M. Courtial,
M. Raison et Mme Dalloz

ARTICLE 2

À l'alinéa 7, compléter la dernière phrase par les mots :

« ou par rapport au volume de carbone stocké par les arbres et végétaux pérennes plantés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé de modifier l'article 2 pour tenir compte de la contribution des végétaux à la réduction des gaz à effet de serre et de prévoir que des mécanismes incitatifs et de financement puissent être apportés aux plantations d'arbres et de végétaux pérennes dans le cadre d'investissements liés à la réduction des gaz à effet de serre.